



Formulaire

Demande de dérogation mineure

Veuillez remplir les informations ci-dessous

Renseignements sur le demandeur*	
Nom de famille :	Prénom :
Adresse civique :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :

*Si le demandeur est différent du propriétaire, une procuration est nécessaire.

Renseignements sur l'emplacement de la demande	
Nom de famille :	Prénom :
Adresse civique :	
Ville : Saint-Patrice-de-Beaurivage	Code postal : G0S 1B0
Téléphone :	Courriel :

*Vous devez remplir tous les champs. Une demande incomplète ne pourra être traitée.

Description sommaire de la demande
1. Le projet concerne : ☐ Un nouveau projet de construction (de rénovation ou de lotissement) ☐ Un bâtiment en construction non-conforme ☐ Un bâtiment existant non-conforme
2. Les travaux réalisés ont-ils fait l'objet d'un permis de construction ou de lotissement? ☐ Oui (Si oui, veuillez inscrire le numéro de permis : _____) ☐ Non ☐ Ne sait pas
3. Description de la nature du projet

4. Raisons pour lesquelles il n'est pas possible de se conformer au(x) règlement(s) :

5. Description du préjudice causé au requérant par l'application des dispositions réglementaires (en quoi la réglementation actuelle vous importune) :

6. En quoi les dérogations demandées ne causent pas de préjudice à vos voisins?

a. Ont-ils été consulté? ☐ Oui ☐ Non

Commentaires supplémentaires

Documents exigés

- ☐ Procuration (s'il y a lieu)
- ☐ Plan et certificat de localisation d'un arpenteur-géomètre
- ☐ Photos de l'état actuel des lieux (s'il y a lieu)
- ☐ Plan descriptif du projet (plan d'implantation, s'il y a lieu)
- ☐ Plan de construction (s'il y a lieu)
- ☐ Paiement (200 \$)
- ☐ Tout autre document permettant d'appuyer la demande

Déclaration du requérant

Je soussigné certifie que les renseignements fournis dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Signature du propriétaire ou du requérant

Date

ESPACE RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

Demande reçue le : ____/____/____

Date à laquelle tous les documents ont été fournis : ____/____/____

FRAIS : 200 \$ payés lors du dépôt de la demande

N° de reçu:

No de matricule :

Conditions préalables pour accorder une dérogation mineure en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

(RLRQ, chapitre A-19.1, articles 145.1 à 145.8)

et du Règlement numéro 291-2015 sur les dérogations mineures*

Conditions d'admissibilité :

Tous les articles des règlements de zonage et de lotissement peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure exceptés :

- Les éléments concernant la densité d'occupation du territoire.
Exemple : on ne peut accorder une dérogation mineure concernant le nombre de logements permis dans un bâtiment;
- Les éléments concernant les usages permis dans une zone.
Exemple : on ne peut demander une dérogation mineure pour implanter une maison unifamiliale dans un parc industriel.

Afin d'être accordée, une dérogation mineure doit satisfaire les critères suivants :

- L'application du règlement doit causer un préjudice sérieux au demandeur (le préjudice pécunier n'est pas recevable).
Exemple : l'application d'une marge de recul qui rend un terrain inconstructible;
- Le projet doit respecter l'esprit de la réglementation et du plan d'urbanisme.
Exemple : déroger à une marge de reculs pour respecter l'alignement général des maisons sur une même rue;
- La demande ne peut porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins.
Exemple : on ne pourrait accorder une dérogation mineure pour un bâtiment ne respectant pas la hauteur maximale réglementaire si ce dernier bloque une percée visuelle panoramique aux voisins;
- Si la demande concerne la régularisation de travaux déjà effectués, les travaux doivent avoir été réalisés de bonne foi et avoir fait l'objet d'une demande de permis;
- La dérogation au règlement doit être mineure.

Si les conditions énumérées ci-dessus ne sont pas respectées, la demande de dérogation mineure n'est pas recevable.

Principales étapes :

1. Analyse de la demande par le service de l'urbanisme de la municipalité et recommandation au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
2. Tenue d'un CCU, analyse de la demande en fonction des critères de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*
3. Publication de l'avis public (15 jours avant la tenue du conseil, *art. 145.6 de la LAU*)
4. Décision du conseil
5. Envoi de la résolution à la MRC de Lotbinière (au besoin, *art. 145.7 de la LAU*)

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter au 418-747-0259 ou écrire à urbanisme@spdb.ca

* Ce document n'a pas de valeur légale. Pour prendre connaissance de l'ensemble de la réglementation et des dispositions légales, veuillez-vous référer au(x) règlement(s) et aux lois applicables.